

VOIX DE SUD et d'ailleurs...



**Le journal du syndicat SUD Culture Solidaires
membre de l'Union syndicale Solidaires**

ÉDITO: La culture, les démolisseurs et nous

C'est l'automne, le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) a cinquante ans... et la culture n'en finit pas de panser ses plaies.

Malgré nos luttes au sein du ministère et la convergence de nos actions avec celles menées dans les secteurs de l'action culturelle et du spectacle vivant, le MCC s'est engagé dans la voie de la contre-réforme « RGPP » imposée par le président de la République. Une révision générale des politiques publiques qui a pour objectif le démantèlement du service public et de ses missions au prétexte discutable d'en réduire le coût.

Un vrai désastre dont nous voyons déjà les premières conséquences funestes. Regroupement forcé des directions centrales, baisse des crédits du ministère, désengagement de l'État dans la gestion des établissements et, par conséquent, changement de statut de ceux-ci et des agents qui y travaillent, risque de croissance accrue de l'emploi précaire (intérim, CDD, temps partiel), baisse ou suppression de subventions, désengagement financier de l'État et autofinancement des musées par la mise en place de projets de location ou de vente des collections publiques... Bref, une privatisation masquée assortie d'une épée de Damoclès sur la tête des agents (avec la règle dite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, la loi sur la mobilité des fonctionnaires, etc.) qui laisse présager un avenir pour le moins morose pour le service public de la culture !!!

Le dogme du « moins d'État » a entraîné une réduction calamiteuse des missions du ministère et de ses moyens d'intervention, notamment dans l'art vivant, la démocratisation culturelle et le maillage du territoire. Le projet de budget 2010 est éclairant : l'augmentation (0,4 %) chichement accordée au spectacle vivant est noyée par l'inflation

(1,8 %). Est-ce là le glorieux bilan des « Entrepreneurs de Valois » ? Combien de professionnels du spectacle, intermittents et permanents, se retrouveront demain sur le carreau ?

Aujourd'hui, le MCC a perdu son âme : que reste-t-il de la conception qui, il y a cinquante ans, présida à la création d'un ministère dont l'objectif essentiel était d'élargir l'accès à la culture à tous ceux qui le désiraient et d'empêcher la dissolution de la culture dans la consommation et « les usines de rêve » que sont les industries culturelles ?

C'en est bel et bien fini d'un ministère faisant rempart contre la marchandisation généralisée prônée notamment par l'AGCS. Au contraire, et c'est là un tournant décisif accompli depuis plusieurs années, la culture est devenue une nouvelle source de profit pour un système capitaliste en proie à une crise financière sans précédent.

C'est ce système qu'a dénoncé SUD Culture Solidaires, en organisant de nouveau à Avignon un contre-forum, pour faire écho au « Davos de la culture », désormais annuel,

censé célébrer les noces de la culture et de l'argent.

C'est également dans ce contexte que les salariés du Centre Pompidou, refusant les réductions d'effectifs, la baisse de la subvention de l'État et la stagnation des salaires, ont entamé, le 23 novembre, une grève. Celle-ci a entraîné la fermeture de l'établissement et, par voie de conséquence, l'intérêt des médias. Il n'en fallait pas plus pour relancer une dynamique intersyndicale qui a déposé un préavis de grève reconductible à compter du mercredi 2 décembre. Il appartient désormais à chacune et chacun d'entre nous d'affirmer notre volonté de résistance telle qu'elle s'est manifestée tout au long de ces deux années de combat. Pour sa part, malgré l'attitude inadmissible de Frédéric Mitterrand qui se refuse à entendre l'appel des personnels du ministère, SUD Culture Solidaires continuera de toutes ses forces à combattre tous les tontons flingueurs de la culture, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient.

Le 3 décembre 2009

Décembre 2009

S O M M A I R E

- p. 2 **RGPP, acte 2 : sus aux opérateurs du ministère**
- p. 3 **Monuments historiques : relance de la grande braderie !**
- p. 3 **Budget Culture. Trois milliards pour les restaurateurs, stagnation pour la Culture !**
- p. 4 **Budget 2010 à la Culture : les personnels sinistrés**
- p. 5 **La précarité dans la Culture, culture de la précarité**
- p. 6 **Quand l'Inrap se spécialise dans la précarisation**
- p. 7 **Un exemple de lutte victorieuse contre la précarité au ministère de la Culture : les vacataires du CMN rajeunissent le patrimoine du combat social !**
- p. 8 **AFP : une gestion du personnel obsolète**
- p. 9 **Harcèlement moral au ministère de la Culture**
- p. 9 **Sans-papiers : grève pour la liberté !**
- p. 10 **Sur le front de l'exploitation cinématographique**
- p. 10 **Contre-forum de la culture**

**Syndicat SUD Culture Solidaires, 12, rue de Louvois, 75002 Paris
tél. 01 40 15 82 68 / fax 01 40 15 85 99 / sud@culture.fr / www.sud-culture.org**

Après être passé en force pour en finir avec l'acte 1 de la RGPP, Frédéric Mitterrand vient de lancer l'acte 2. Les prochaines victimes ? Les 78 opérateurs du ministère de la Culture et ses 22 000 ETP (équivalents-temps-pleins) qui représentent pourtant un enjeu essentiel pour le maintien d'une réelle politique culturelle !

Pierre Hanotaux, directeur du cabinet de Frédéric Mitterrand, a été parfaitement clair : cette deuxième vague de dérégulation a pour objectif unique d'adapter les opérateurs au dogme du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et de faire face à la baisse des ressources publiques qui leur seront affectées.

Faisant fi des multiples audits sur les opérateurs qui encombrant les tiroirs de Matignon, le Premier ministre a lancé une nouvelle mission d'audit, pompeusement baptisé « Audit Flash ». Elle sera assistée par l'incontournable Capgemini, bénéficiaire à de multiples reprises de contrats juteux avec le ministère et l'un des instigateurs de la destruction du service public de la culture. La mission devra rendre, avant la fin du mois de novembre, une copie qui sera examinée par un prochain Conseil de modernisation des politiques publiques programmé fin décembre ou début janvier. Dans l'immédiat, il nous a été impossible d'être destinataire du cahier des charges ou de la lettre de mission servant de base à cet audit, qui va donc se dérouler sans réelle transparence vis-à-vis des personnels concernés.

Sans être devin, nous pouvons anticiper les résultats de ce nouvel audit : réduction du nombre des opérateurs, transfert éventuel de certains musées nationaux aux collectivités locales, « modernisation » de la tutelle, externalisation de missions, systématisation des « contrats de performance », accroissement de la part des ressources propres, mutualisation des fonctions support, maîtrise des coûts, augmentation de la productivité, « modernisation » de la gestion des emplois, généralisation de la rémunération au mérite, encouragement à la mobilité des agents. C'est dans ce dernier exercice que pourra d'ailleurs pleinement s'appliquer la loi sur la mobilité des fonctionnaires adoptée cet été dans l'indifférence généralisée et avec la complaisance complice

des médias : départs volontaires avec indemnités, primes à la mobilité, réorientation professionnelle, licenciement pur et simple au bout de trois nouvelles affectations refusées.

La RGPP2 entend poursuivre la RGPP1 qui a rapproché de manière arbitraire plusieurs établissements publics. Une RGPP1 qui se trouvait elle-même dans la logique des réformes engagées depuis 2004 : éclatement du réseau des musées et autonomie croissante accordée aux plus grands d'entre eux (Louvre, Orsay, Versailles et Guimet). Cette politique de balkanisation a contribué à substituer aux politiques mutualistes et scientifiques basées sur la conservation, la recherche et une large diffusion, une conception essentiellement mercantile, s'appuyant de plus en plus sur le développement à tout prix des ressources propres de ces établissements.

En raison même de la structure des opérateurs, de la dissémination des sites culturels sur le territoire, une baisse des effectifs irait à l'encontre du maintien d'un véritable service public de la culture. Quarante cent cinquante sites ont moins de 10 agents, 250 sites, moins de 4 agents. Les « économies » d'emplois sont donc impossibles, sauf à fermer des sites ou accélérer la politique de décentralisation et d'externalisation. Par

ailleurs, les effectifs du ministère sont dispersés sur un grand nombre de métiers : conservateur, architecte, archéologue, enseignant, archiviste, bibliothécaire, chercheur, artiste, lissier, doreur, jardinier d'art, agent d'accueil et de surveillance, agent des services techniques, métiers de l'administration... La multitude de ces métiers peu substituables et répartis sur tout le territoire rend particulièrement difficiles les redéploiements d'effectifs.

Pour SUD Culture Solidaires, il n'est évidemment pas question d'accompagner ou de cautionner les mesures destructrices de la RGPP1. Concernant la RGPP2, nous prendrons toute notre place dans les discussions préalables. Mais celles-ci s'annoncent difficiles tant le cabinet du ministre semble se cantonner sur la défensive face à des mesures que veulent lui imposer des cabinets d'audit privés et le gouvernement.

À l'évidence, de nouvelles mobilisations seront nécessaires pour contrer ces projets funestes.

ÉPIDÉMIE DE RGPP AU MINISTÈRE



Monuments historiques : relance de la grande braderie !

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales avait pour but de transférer aux collectivités locales des monuments historiques appartenant à l'État ou au Centre des monuments nationaux. Cette possibilité était limitée, dans le temps, aux 176 sites issus de la commission Rémond. Bien que le ministère n'ait pas été particulièrement regardant sur le devenir des monuments transférés, l'opération n'a pas eu le succès escompté, puisque seules 56 conventions de transfert ont été signées et 9 sont en cours de signature. Mais des monuments prestigieux, comme le château du Haut-Koenigsbourg, repris par le conseil général du Bas-Rhin, ne font désormais plus partie du patrimoine de l'État.

L'article 52 du projet de loi de finances pour 2010, qui reprend une proposition de loi de Philippe Richert, sénateur du Bas-Rhin déposée en octobre 2008, prévoit

de relancer furtivement ces transferts. Les transferts seront pérennisés, sans limite temporelle, le champ des immeubles concernés serait étendu à l'ensemble des éléments du patrimoine de l'État et de tous ses établissements publics et des transferts partiels seraient possibles. Bien entendu, cet article a été adopté sans aucune concertation préalable, alors que le ministre de la Culture lui-même s'était préalablement prononcé pour la réalisation d'une étude qui devait durer au moins six mois. Mais on a déjà pu s'apercevoir que Frédéric Mitterrand comptait pour du beurre et n'était pas à une couleuvre près. Pire, ses services n'auront même pas leur mot à dire sur les futurs transferts¹ puisque c'est le préfet qui jugera seul si le monument concerné doit rester dans le patrimoine de l'État. Seul garde-fou : le transfert pourra être refusé sur la base de critères tirés de l'intérêt des finances publiques, des conséquences

statutaires pour les personnels concernés, du projet scientifique de l'établissement ou de l'importance qui s'attache à ce que l'élément de patrimoine demeure au sein de l'État.

Avec cet article 52, c'est la cohérence et la visibilité de la politique patrimoniale qui sont menacées. Au-delà, c'est aussi une prérogative fondamentale du ministère, telle qu'elle est énoncée par le titre II du livre VI du code du patrimoine qui se trouve battue en brèche. Il serait peut-être temps que le ministre réagisse enfin contre le dépeçage du ministère dont il a reçu la charge !

1. Un amendement de la commission des affaires culturelles proposant que les décisions de transfert soient prises après avis conforme du ministre en charge des monuments classés ou inscrits a été refusé par Éric Woerth !

Budget Culture. Trois milliards pour les restaurateurs, stagnation pour la Culture !

Renaud Donnedieu de Vabres et Christine Albanel étaient passés maîtres dans l'art de l'esbroufe budgétaire. Le premier cité n'hésitait pas à claironner, en 2007, un triomphal +7,8 % pour son budget ! La seconde dut se contenter d'un modeste +3,1 % en 2008 et +2,6 %, en 2009. À chaque fois, ces prétendus exploits ne furent rendus possibles que par l'intégration de ressources extra-budgétaires. Frédéric Mitterrand, en annonçant, pour 2010, un bonus de près de 4 % (en crédits de paiements¹), ne déroge pas à la règle. Alors, qu'en est-il réellement de ce budget en trompe l'œil qui a été examiné par les députés le 12 novembre ?

Tout d'abord, nous constatons que le gouvernement a décidé de privilégier le patrimoine – qui en a certes bien besoin – par rapport à la création et à la démocratisation culturelle. Lors de ses vœux au monde de la culture (13 janvier 2009), Sarkozy s'était engagé à consolider les 100 millions d'euros attribués par le plan de relance en leur faveur. Promesse partiellement tenue puisque 92 millions d'euros supplémentaires sont alloués aux monuments historiques. C'est pratiquement la seule mesure qui permette de tirer à la hausse le budget du MCC. Signalons cependant que cet apport bénéficiera essentiellement aux monuments historiques appartenant à l'État.

Pour le reste, la situation n'est guère réjouissante. Les crédits stagnent pour les grands musées, qui seront donc obligés

de continuer leur fuite en avant pour développer leurs ressources propres.

Avec une hausse inférieure à l'inflation, le budget du programme « Création » est une nouvelle fois sacrifié. Ce qui est un comble pour un ministre qui, par loi Hadopi interposé, se présente comme le défenseur des créateurs. Ainsi, le spectacle vivant, notamment en province, reste le parent pauvre de la culture : compagnies, institutions, labellisées ou non, festivals, et, de manière générale, les opérateurs des régions vont devoir faire face à des baisses de financements atteignant 2,36 millions. Quant à l'action culturelle, les crédits, après des années de vaches maigres, connaissent une baisse dramatique (-18 %).

Idem pour le budget consacré aux actions liées à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture. Frédéric Mitterrand a beau jeu d'annoncer une hausse de 4 % : elle ne concerne que l'éducation artistique et culturelle seule. Pour les autres actions, c'est une véritable dégringolade : -4 millions d'euros pour les pratiques amateurs (-40 %), -3 millions pour les crédits destinés aux constructions de bâtiments pour les FRAC et les centres d'art situés en région, -1,5 million pour les publics spécifiques, pareil pour les nouvelles pratiques et les nouvelles technologies ainsi que pour les politi-

Budget 2010 à la Culture : les personnels sinistrés

ques spécifiques en faveur du cinéma ! C'est donc ça l'objectif de démocratisation culturelle affiché par le gouvernement ?

Quant au traditionnel « gel » annuel de 5 %, il ne concernera apparemment pas les crédits pour le patrimoine. Mais, malgré les engagements de Sarkozy, il touchera les deux autres programmes, soit 33 millions d'euros en moins pour la création et 23 millions pour la transmission des savoirs. Mais qu'on se rassure : le ministre a promis qu'il se battra pour en obtenir la levée.

En définitive, Frédéric Mitterrand, malgré son discours lénifiant, poursuit le désengagement de l'État des politiques culturelles autres que celle concernant le patrimoine. Il est vrai qu'au yeux du gouvernement, c'est la seule mission rentable en termes de retombées « touristiques ». Il a été incapable d'assurer le caractère prioritaire d'au moins deux grandes missions du ministère : création et démocratisation culturelle. Il tourne ainsi le dos aux promesses faites par Sarkozy au printemps dernier d'un plan de relance pour le spectacle vivant. Et ce, au moment même où les collectivités locales vont être étranglées financièrement en étant privées peu à peu d'une partie importante de leurs recettes qui contribuent fortement au maillage culturel des territoires.

1. En autorisations d'engagement (AE), la hausse est nettement inférieure (1,2 %).



Le fait que le budget 2010 prévoit l'assouplissement du cadre des réductions d'emplois étalé sur 2008-2011 au lieu de 2009-2011 est présenté par le ministre de la Culture comme une victoire, alors même que 368 suppressions d'emplois sont programmées sur trois ans ! Cette baisse des effectifs se traduira par des tensions et des difficultés dans l'accomplissement des missions sans contrepartie pour celles et ceux qui continuent à faire fonctionner les services publics culturels.

Sur le plan des primes, le plan de rattrapage de la filière administrative se poursuit. Le budget prévoit des mesures pour les personnels de recherche et les conservateurs généraux du patrimoine. Ces mesures indemnitaires supplémentaires vont donc pour l'essentiel aux agents de catégorie A pour un niveau de 0,5 million d'euros. Ce montant prend en compte le financement des réformes PFR (primes de fonction et de résultat) pour les attachés et administrateurs, primes qui récompenseront les plus « zélés » du ministère. Par contre, rien pour les personnels de surveillance et de magasinage, rien pour les documentalistes. Ainsi, les budgets se suivent et se ressemblent.

Est également annoncée la poursuite des requalifications des filières administratives, surveillance, métiers d'art et bâtiments de France pour 0,5 million d'euros..., soit moins de 50 euros par agent pour 2010. Moins que l'inflation...

Par ailleurs, les mesures indemnitaires liées à la RGPP sont en forte hausse : 1,750 million d'euros destinés aux « restructurés et à leur conjoint » (ce qui s'appelle prime de restructuration et indemnité conjoint). S'y ajoute une « prime de mobilité temporaire » (pour les mutés d'office ?). Le ministère finance ainsi sa politique de destruction d'emplois et de services par un montant de primes trois fois et demi supérieur à ce qu'il accorde en mesures indemnitaires supplémentaires...

Face à ces choix gouvernementaux d'érosion des services publics, de paupérisation des fonctionnaires et assimilés, une seule réponse : construire la mobilisation, construire dans l'unité un mouvement social interprofessionnel d'envergure.

Supprimons le Conseil pour la création artistique

SUD Culture Solidaires a eu l'occasion de dénoncer, dès sa création, ce ministère bis présidé par le producteur Marin Karmitz et instauré par Sarkozy. À nos yeux, il constitue non seulement une arme de guerre contre les directions centrales du ministère en charge de la création, mais contient en germe le risque d'un appauvrissement des pratiques culturelles et artistiques. La main sur le cœur, les responsables du MCC avaient affirmé que les 10 millions de crédits alloués en 2009 au Conseil de la création artistique ne seraient pas ponctionnés sur le budget de la Culture. Pieux mensonge puisque 5 millions d'euros ont été soustraits au programme « Création » et 5 autres au programme « Transmission des savoirs ». Comme ce Conseil n'a pas tout dépensé, le solde est reporté à son budget 2010 qui bénéficiera de nouveau de 10 millions d'euros dont nous ne connaissons pas encore l'origine¹. Curieusement, cette somme correspond... au montant de la baisse des crédits permettant l'accès à la culture !

1. 638 551 euros seront prélevés sur le programme 3 pour assurer le fonctionnement de ce Conseil.

La précarité touche particulièrement les métiers de la culture : intermittents, intellectuels précaires, salariés de la presse et du monde de l'édition, précaires du ministère de la Culture, etc. Un salarié sur quatre, 26 %, contre 13 % dans les autres secteurs, est précaire dans le secteur culturel. Il s'agit pour les employeurs, qu'ils soient privés ou publics, d'adapter les règles de l'offre et de la demande, du marché, au travail sous prétexte d'obtenir le maximum de rentabilité. Car avoir des travailleurs que l'on peut employer lorsque l'on en a besoin et les renvoyer lorsque l'activité est moindre permet en effet de répondre aux besoins immédiats des entreprises et de générer ainsi le maximum de profit. De plus, les travailleurs précaires, bloqués par la peur de ne pas être repris à la fin de leurs contrats courts, n'osent pas souvent se mobiliser pour se défendre et protéger leurs droits. C'est donc une main-d'œuvre malléable, à qui les entreprises imposent pleins de contraintes. Enfin, de nombreux droits sociaux étant liés à l'ancienneté au sein d'une entreprise ou d'un secteur, le fait d'avoir des salariés précaires, qui en passant d'un contrat court à un autre n'atteignent jamais cette ancienneté, permet aux entreprises de faire des économies.

Nous souhaitons donc dans cet article nous interroger sur le sens et la portée de cet état de fait, en particulier dans le milieu de la culture.

Du capitalisme tempéré par l'État-providence au capitalisme néolibéral

Après la Seconde Guerre mondiale se met en place, sous la pression des luttes syndicales, un système social basé à la fois sur un système d'assurance sociale (sécurité sociale, retraite, assurance chômage) et, avec les Trente Glorieuses, sur un régime d'emploi qui privilégie le CDI. Puis, avec les transformations du système capitaliste qui s'opèrent durant les années 1970 et 1980, on assiste au contraire à une remise en cause de ce système, avec la domination de l'idéologie néolibérale. Il s'agit d'augmenter la rentabilité

des entreprises en adaptant l'emploi de la main-d'œuvre à la flexibilité du marché. Ce phénomène ne touche pas seulement les entreprises, mais l'État lui-même. La RGPP (révision générale des politiques publiques), avec l'objectif de faire prétendument « mieux » avec moins et en diminuant de moitié le nombre des fonctionnaires, s'inscrit dans cet objectif.

Précarité et fonctionnement de l'économie

On peut se demander néanmoins s'il n'est pas souhaitable par conséquent d'assumer cette précarité dans le travail. Laurence Parisot déclarait en 2005 dans un discours : « La vie, la santé et l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? » Cette précarité correspondrait ainsi prétendument à la réalité du fonctionnement de l'économie.

En fait, la question de la précarité pose la question des rapports de l'économie avec le développement humain : l'économie doit-elle être au service de l'homme ou l'homme au service de l'économie ? En effet, le capitalisme est un système économique qui n'a pas pour fonction de subvenir aux besoins des êtres humains, mais qui a pour but l'accumulation du profit pour le profit.

La précarité n'est donc pas nécessaire au fonctionnement de l'économie en soi, mais au fonctionnement d'une économie orientée vers l'accumulation du profit dans les mains de quelques uns.

Les travailleurs et le système capitaliste actuel

Les travailleurs doivent-ils se donner pour objectif de s'adapter au système économique actuel en considérant que la précarité est une fatalité ?

Ce qui est insupportable dans la précarité, c'est l'insécurité qu'elle engendre : aurais-je encore un emploi dans trois mois ? Vais-je en retrouver un ? Dans combien de temps ?

Pourtant, la réalité du monde économique actuel, ce n'est pas qu'il y a moins d'activité, moins de travail, mais que ce travail est précaire. Ainsi, s'il n'y pas de concours par exemple d'agent d'accueil et

de surveillance dans les musées, ce n'est pas que l'on a besoin de moins d'agents, qu'il y a moins de salles à surveiller. Non, la réalité, c'est que l'on va plutôt confier aux établissements le soin d'embaucher des vacataires pour faire ce travail. Dans le monde de la presse ou de l'édition, il y a toujours de l'activité, mais plutôt que d'employer en continu une personne, on va l'employer le temps d'une mission ou d'un contrat parce que cela coûte moins cher et que cela permet de générer plus de profits.

En effet, la précarité, en particulier dans le secteur de la culture, permet d'engendrer des profits importants et de faire vivre une industrie florissante. Or ces profits devraient servir justement à garantir les salariés contre la précarité dont ils sont victimes.

Ces profits devraient entre autres servir à constituer un système d'assurance sociale permettant de financer les périodes d'inactivité des salariés précaires, de compléter leur salaire de manière à ce que celui-ci soit décent ou encore de financer leur formation professionnelle.

La question de la précarité ne doit donc pas être abordée comme un simple mécanisme qui serait la conséquence d'une logique économique aveugle. Elle doit être abordée comme un choix de société. Ces choix de société sont ceux de la manière dont on produit et dont on répartit les richesses dans une société et ceux des finalités que l'on donne à l'activité économique.

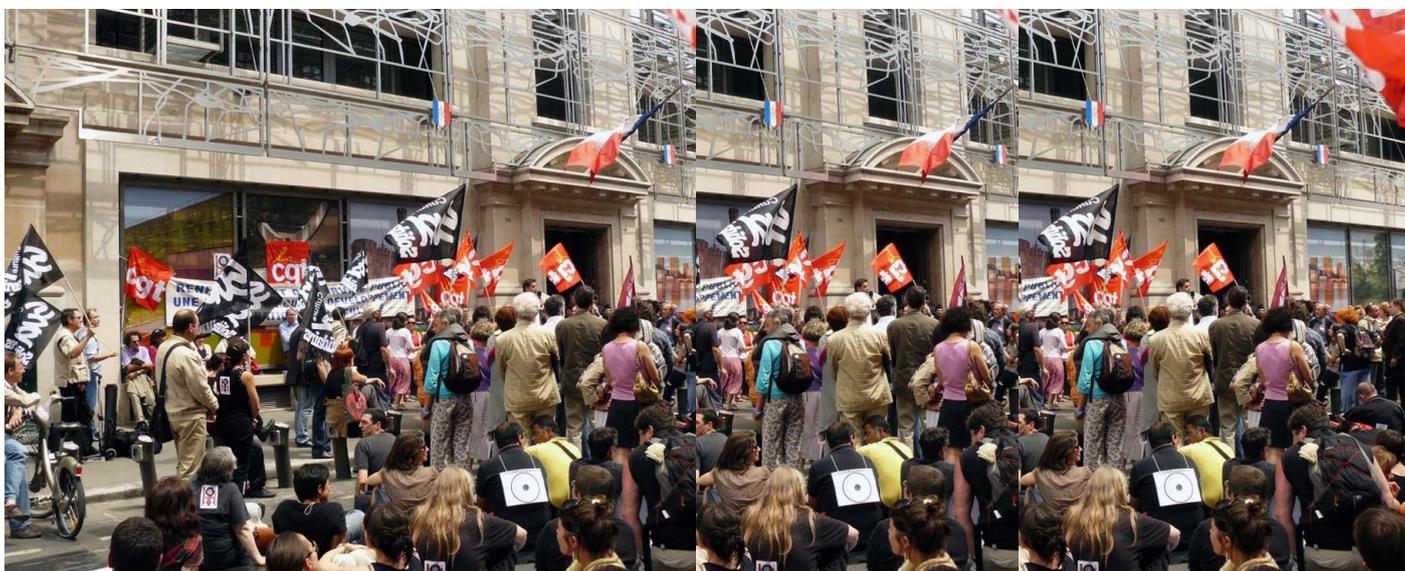
Mais pour cela, il faut s'organiser et lutter. En commençant par lutter contre la précarité et ses conséquences négatives pour les travailleurs. Dans le secteur de la Culture, c'est ce qui s'est passé ces derniers temps dans plusieurs établissements, comme au Louvre, à Versailles, à la Bibliothèque nationale de France, au Centre des Monuments nationaux (voir l'article précis sur cette lutte), à l'Agence France-Presse, etc. Maintenant, il faut faire converger ces luttes, pour mettre un vrai coup d'arrêt à la précarité.

Quand l'Inrap se spécialise dans la précarisation

Le contrat d'activité, également nommé CDA, est la dernière invention du gouvernement Sarkozy pour précariser encore plus les agents du service public. Ce nouveau contrat, dont le décret n° 2009-1482 relatif au contrat d'activité applicable à l'Institut national de recherches archéologiques préventives vient d'être signé, concerne les agents déjà précaires qui travaillent pour l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Sous le fallacieux prétexte du plan de relance, il apparaît en février 2009 dans « l'article 9 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés » ; dans le cadre de la modernisation des modes de recrutement au sein de l'Inrap, l'article 9 de la loi n° 2009-179 a créé à titre expérimental et pour une durée de cinq ans un nouveau type de contrat dénommé « contrat d'activité ». Ce contrat viendrait compléter le CDI et le CDD qui sont la norme d'emploi à l'Inrap comme le précise le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 portant dispositions applicables aux agents de l'Inrap. Pourquoi un CDA puisque l'Inrap peut déjà recruter des agents en CDD ? L'établissement public administratif qu'est l'Inrap est soumis à un

plafond d'emploi (1753 CDI et 200 CDD en équivalent temps plein) qui limite ses capacités d'intervention. Pour ces machiavéliques technocrates du gouvernement, le premier avantage du CDA est de pouvoir recruter des archéologues hors plafond d'emploi car ce contrat ne concerne que la partie fouille de l'activité de l'Inrap. En effet, les fouilles sont depuis 2004 soumis à un marché concurrentiel et par conséquent hors des besoins permanents que sont les diagnostics archéologiques et les activités support de l'établissement. Cela permet également de ne pas augmenter statistiquement le nombre d'emplois publics, règle si chère à M. Woerth. Pour argumenter ce besoin de recrutement hors plafond, les textes parlent d'un contrat qui permettra à l'Inrap, dans le cadre de l'activité de fouilles de l'établissement, de faire face à un surcroît exceptionnel d'activité du type « grands travaux ». Il n'y a hélas aucune description de ce qu'est le « surcroît exceptionnel d'activité de type grands travaux », ce qui permet bien évidemment d'y mettre quasiment toutes les fouilles. Le deuxième avantage pour ces protecteurs du patrimoine à l'esprit mercantile, est la flexibilité ; quel vilain mot lorsqu'il est utilisé pour précariser les travailleurs-euses. Car le

CDA n'est pas un contrat à durée déterminée bien sûr. Le contrat est lié à une activité précise, que le législateur décline sous forme d'une liste de tâches qui concourent à la réalisation d'une fouille (fouille et enregistrement de l'information, traitement primaire de l'information, dessin archéologique, etc., etc.), pour une durée variable selon le bon vouloir de l'administration ! Le CDA est conclu pour une durée minimale (aucune borne n'est pour le moment défini concernant le minimal !) et prend fin à l'achèvement de l'activité pour laquelle il a été conclu. Il peut toutefois être rompu avant cette échéance par l'une ou l'autre partie dans le respect des règles fixées par les articles 46 à 49 du décret du 17 janvier 1986. Et là on comprend très bien l'énorme problème que pose ce contrat. Les agents qui travailleront sous CDA n'auront aucune assurance de pouvoir travailler pendant des durées précises. Eh oui, travail à la tâche, précarisation à outrance, aucune perspective de carrière, voilà l'avenir professionnel que l'on propose aux futur-es archéologues du service public. Et comme il s'agit d'une expérimentation sur cinq ans, nous ne pouvons que craindre l'élargissement de ce type de contrat à l'ensemble de l'emploi public au terme de cette expérimentation.



Un exemple de lutte victorieuse contre la précarité au ministère de la Culture : les vacataires du CMN rajeunissent le patrimoine du combat social !

Depuis plusieurs années, en dehors de tout cadre légal, le CMN (Centre des Monuments nationaux) employait des personnels non titulaires à temps plein en les renouvelant mois par mois dans ses monuments parisiens, sur des fonctions d'accueil et de surveillance. Mais en janvier 2009, afin de se mettre en conformité avec la loi, le CMN met ces vacataires au pied du mur, car ils doivent désormais choisir : soit un contrat de dix mois à temps (presque) plein non renouvelable, soit un contrat de trois ans à temps incomplet les conduisant à une perte de salaire.

Face à ce choix inique, les vacataires du CMN sont obligés de signer l'un de ces deux contrats, mais ils décident en même temps de faire valoir leur légitime revendication, à savoir que puisqu'ils occupent des besoins à temps plein et après plusieurs années de loyaux services, c'est en fait la titularisation à temps plein qu'on devrait leur proposer.

Pour obtenir cela, ils s'organisent collectivement, avec le soutien des syndicats CGT, FO et SUD Culture. Ce qui permet la tenue de plusieurs heures d'information syndicales sur les sites parisiens du CMN (Sainte-Chapelle, Conciergerie, Tours de Notre-Dame, Panthéon, Arc-de-Triomphe, Palais-Royal) afin d'informer l'ensemble du personnel de ce qui se passe et de leur mouvement. Puis, ils élisent des délégués par site pour les représenter lors des négociations avec la direction du CMN et du ministère de la Culture et surtout, ils décident de faire des actions.

En effet, afin de créer un rapport de force en leur faveur, plusieurs actions sont organisées pour faire pression sur le CMN et le ministère de la Culture : signature d'une pétition par plus de 300 agents du CMN, perturbation de l'inauguration des Journées du patrimoine par Frédéric Mitterrand le 19 septembre, distributions de 7 000 tracts devant différents sites du CMN lors des Journées du patrimoine le 20 septembre, etc.

Pendant ce temps, les réunions de négociation se succèdent tandis que les vacataires ne lâchent pas la pression. Mais puisque ces négociations ne sont pas satisfaisantes, pour finir, les vacataires et les organisations syndicales décident d'organiser une journée de grève pour le 24 octobre 2009.

La semaine qui précède cette journée de grève, de nouvelles négociations ont finalement lieu, lors desquelles le CMN et le ministère de la Culture acceptent enfin de présenter un plan

de résorption de la précarité sur trois ans qui prévoit qu'au terme de celui-ci, les 46 vacataires des monuments parisiens qui sont sur des besoins permanents (ceux employés avant février 2009) seront titularisés. En attendant cette titularisation et afin de leur permettre d'avoir un salaire décent, ces vacataires seront passés en CDI à temps plein (ceux qui le souhaitent pourront rester normalement à temps partiel, mais toujours en CDI), ce qui est possible sur des postes de catégorie C de la filière accueil-surveillance-magasinage au CMN de part son statut dérogatoire. Quant au processus de titularisation, il prendra la forme d'un recrutement direct, dit « sans concours », pour 10 postes par an en 2010 et 2011.

Tenant compte de ces avancées, les vacataires ont décidé de ne pas faire grève le 24 octobre. Mais pour autant le mouvement n'est pas terminé. En effet, les engagements en termes de titularisation restent flous et le moyen d'y parvenir est insatisfaisant. Car il n'y a actuellement que 20 postes réellement offerts aux recrutements dit « sans concours », ce qui est insuffisant au vu du nombre de vacataires susceptibles de demander leur titularisation. En outre, ce recrutement, tel qu'il est conçu actuellement, ne comporte pas de volet interne réservé aux personnels déjà vacataires au CMN, mais est un recrutement externe national, avec une épreuve orale devant un jury. Il n'y a donc aucune certitude que les 20 personnes prises lors des ces recrutements soient bien toutes des vacataires du CMN.

C'est pourquoi aujourd'hui, il faut plus que jamais continuer la lutte et l'amplifier. Pour cela, les vacataires des établissements du CMN hors de Paris et ceux de la filière billetterie-comptoirs doivent rejoindre le mouvement afin d'obtenir eux aussi au minimum, dans un premier temps, un CDI à temps plein (pour ceux qui le souhaitent) et ensuite la mise en

place d'un vrai plan massif de résorption de la précarité, sans condition de concours et fondé sur le seul critère de l'ancienneté, afin d'être sûr que tous les vacataires concernés seront bien titularisés.

Mais un tel plan de titularisation concerne en fait tous les vacataires du ministère de la Culture, quels que soient leurs établissements. Il faut donc que les vacataires de ceux-ci s'organisent et, en s'appuyant sur les organisations syndicales, qu'ils étendent la lutte contre la précarité en rejoignant leurs collègues du CMN.



Un mouvement pour la régularisation des précaires, soutenu par l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-SNJ-SUD-CGC, est né spontanément à l'Agence France-Presse (AFP) en octobre, engendrant pétitions, assemblées générales et un arrêt de travail. Ce mouvement a surgi au moment où le gouvernement et le PDG Pierre Louette préparent un projet de loi visant à transformer l'AFP en société anonyme à capitaux publics (comme La Poste), prétextant que le statut de 1957 serait « obsolète ». En fait, ce statut – défendu par l'ensemble des syndicats qui ont lancé la pétition www.sos-afp.org – a préservé l'AFP des tentatives de mainmise des pouvoirs politiques et économiques, puisqu'il définit l'AFP comme un « ovni » juridique : une société régie selon le droit commercial, qui n'appartient à personne, n'a pas de capitaux et assure son chiffre d'affaires en remplissant une mission d'intérêt général : celle de fournir aux usagers (médiat, entreprises, administrations, etc.) une information complète et la plus objective possible.

Une entreprise mondiale

Le mouvement sur la précarité a mis en évidence que ce qui est obsolète aujourd'hui, c'est la gestion du personnel de l'AFP, qui agit dans 165 pays. Paradoxalement, il est difficile de connaître le nombre exact de personnes travaillant régulièrement pour l'AFP. Selon une estimation SUD, le total s'élève à environ 2 900 personnes dans le monde entier, auxquelles il faut ajouter plusieurs centaines d'informateurs moins réguliers. Mais seulement 1 480 sont considérés comme des salariés de l'AFP à part entière, avec contrat régi par le code du travail français (« statut siège »), leur permettant de bénéficier des accords collectifs et de participer à l'élection des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel pour les représenter vis-à-vis de l'employeur à Paris.

L'autre moitié sont des *sans-droits* vis-à-vis de l'AFP Paris. Leur situation est plus ou moins précaire et varie d'un pays à l'autre, allant d'un bon niveau de rémunération et d'une bonne protection sociale pour les salariés de la filiale allemande, à un statut de salarié jetable ailleurs.

CDD, pigistes, intérimaires

La précarité ne touche pas seulement les salariés à l'étranger. Le mouvement s'est cristallisé autour de la situation de CDD ou pigistes occupant de façon structurelle (c'est-à-dire permanente et à plein temps, donc illégalement) des postes rédactionnels.

Par ailleurs, de nombreux CDD travaillent depuis plusieurs années à l'AFP. Certains précaires, n'ayant pas obtenu de poste CDI « statut siège », ont accepté d'être embauchés à l'étranger sous contrat local, « faute de mieux ».

Combien au total ? Plus de 120, selon une liste syndicale encore incomplète des précaires ayant commencé à travailler pour l'AFP en France avant 2009. À rapprocher à la proposition de la direction qui se dit prête à régulariser la situation de 17 journalistes précaires... d'ici fin 2010 !

SUD-AFP (SUD Culture Solidaires) réclame pour les salariés en France la fin immédiate de toutes les situations de non-respect du droit et un calendrier de résorption totale de la précarité. Quant aux salariés employés sous contrats étrangers, ils doivent pouvoir bénéficier au moins des mêmes droits sociaux et démocratiques que leurs collègues employés sous « statut siège ».

encouragement à la mobilité : su-sucre !



STAGIAIRE À TOUT FAIRE



Harcèlement moral au ministère de la Culture

Cela se passe sur un site en région dépendant du ministère de la Culture et de la Communication. Nous devons taire les mentions précises des lieux et des noms (et tout a été mis au masculin) car plusieurs procédures pour harcèlement moral sont en cours.

Un agent et nombre de ses collègues ont eu à subir de la part d'un supérieur hiérarchique des agissements inacceptables.

Cela a commencé de la façon suivante: l'agent en question et plusieurs collègues ont assisté à une scène d'humiliation dont était victime un autre collègue et ont interpellé différentes instances hiérarchiques pour que cela cesse. Le supérieur hiérarchique incriminé a fait alors subir à ceux qui l'avaient « trahi », et tout particulièrement à l'agent (qui s'était engagé syndicalement peu de temps auparavant), des atteintes répétées de plus en plus graves pendant

cinq ans: dévalorisations et humiliations en réunions de travail, propos agressifs ou orduriers, mise à l'écart de l'agent sur certains projets, retenue d'informations, mise en difficulté vis-à-vis d'autres personnes par le biais d'ordres contradictoires, etc., provoquant, entre autres, une très forte dégradation des conditions de travail.

Les réactions de défense ont été nombreuses, collectives et à plusieurs niveaux. Elles ont consisté en tout premier lieu à rendre publics les agissements inacceptables. Dès le départ, un puis plusieurs collègues de l'agent ont soit témoigné qu'ils avaient assisté à des scènes d'humiliation, soit affirmé qu'ils étaient victimes d'agissements similaires. Différentes instances hiérarchiques ont en parallèle été alertées à plusieurs reprises, sans que jamais pourtant elles n'interviennent pour faire cesser ces troubles. Les représentants du personnel et les organisations syndicales ont

relayé ces alertes, appuyés par de nombreuses actions collectives menées par les agents. Le Comité d'hygiène et de sécurité a obtenu qu'une enquête sur les risques psycho-sociaux soit entamée sur le site. Les agents ont été conseillés et soutenus par un avocat et par un médecin spécialisé dans la souffrance au travail. C'est parce qu'a été créée une action collective forte et courageuse associant les agents, les représentants du personnel, les organisations syndicales et des spécialistes juridiques et médicaux que les agents ont « tenu bon » et ont pu faire face à la situation.

Aujourd'hui, le supérieur hiérarchique vient d'être affecté à un autre site sans que rien n'ait été ni reconnu ni réparé. L'action juridique a pour objectifs la reconnaissance des faits et l'ouverture d'une phase de réparation pour les agents.

Sans-papiers : grève pour la liberté !

Malgré les constantes mesures d'intimidation et de répression, malgré les procédures juridiques qui se multiplient, malgré le climat délétère d'un pseudo-débat sur l'identité nationale qui ne vise qu'à jeter l'opprobre sur tout ce qui ne porte pas béret et baguette en chantant la *Marseillaise*, les salariés sans papiers restent plus que jamais mobilisés. Un mois après le lancement du mouvement de grève (12 octobre), des milliers de grévistes sont répartis dans des centaines d'entreprises, dans le bâtiment, la restauration, le nettoyage, la sécurité et les services à la personne. Trente-huit départements sont touchés.

Les raisons sont invariablement les mêmes depuis des lustres: salaires indignes, heures supplémentaires non payées, cadences infernales, conditions de travail dégradantes, pressions constantes, paternalisme, clandestinité au quotidien et peur de l'arrestation arbitraire imposés au plus grand profit d'entreprises souvent sous-traitantes de grands groupes privés et publics. C'est ainsi que sont bafoués les

droits élémentaires de salariés qui contribuent pourtant à l'économie du pays en payant des impôts et en cotisant, pour la plupart, aux organismes sociaux sans pouvoir bénéficier des droits ouverts par ces cotisations.

Une seule revendication pour ces méprisés et exploités: juste le droit de pouvoir vivre normalement en obtenant des papiers en règle! Pour cela, il faut arracher une circulaire de régularisation basée sur des critères clairs garantissant l'égalité de traitement et une procédure de régularisation sécurisée.

Face à cette mobilisation sans précédent, si le ministère de l'Immigration a été contraint d'ouvrir des négociations, il peine encore à faire de vraies propositions, jouant le pourrissement de la situation.

Le mouvement doit donc impérativement s'amplifier. La solidarité morale et financière doit s'organiser.

Assez de discriminations, assez d'injustice sociale!

Sur le front de l'exploitation cinématographique

L'autre côté des salles obscures

Pour diffuser un film, il faut pouvoir conjuguer réalisation, production, distribution et exploitation cinématographique. C'est par ce doux vocable que la convention collective désigne les salles de ciné. Ceux qui vont voir un film s'appelaient des spectateurs. Maintenant on ne parle plus que de clients, de business associés, de taux de prise et de PDM ! C'est la magie du cinéma d'être à la confluence de l'art et de l'industrie.

Le cinoche continue sa révolution (industrielle). On n'y croise plus d'ouvreuses mais des agents de cinéma et des opérateurs projectionnistes. Mais pour combien de temps encore ?

Depuis plus de cent ans, le film est projeté à partir d'une pellicule « argentique ». Le numérique est destiné à la remplacer dans les deux ans à cinq ans. Ce sera la fin du transport des copies et des dos cassés. Mais c'est aussi la mort programmée d'un métier. Les études prévoient la suppression de 30 à 50 % des emplois en cabine. Les majors et la profession négocient le nouveau modèle économique... sur le dos des salariés. Les accords de GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) déjà négociés entérinent cette disparition à coup de mesurètes avant de probables PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) qui sont l'autre nom des plans de licenciements.

La modernisation ne s'arrête malheureusement pas là. Dans les halls de ciné, l'optimisation du temps de travail, le recours au temps partiel et aux CDD font aussi des ravages. Le métier est devenu un job avec un *turn-over* d'environ 25 %. Les majors débauchent mais s'équipent de bornes automatiques pour remplacer les salariés. Et le pire est à venir avec le projet de dématérialisation de la billetterie qui se discute dans les couloirs feutrés du CNC. Bien sûr, cette politique de guerre économique ne favorise pas l'emploi. Ni des seniors

pour lesquels se négocient hypocritement des « accords pour le maintien dans l'emploi », ni des juniors ultraprécariés.

Et sur le front syndical ?

Après MK2, où SUD est largement majoritaire, en 2009, SUD Culture Solidaires continue à développer son implantation. Une nouvelle section syndicale a été créée chez l'un des leaders du ciné pop-corn : Europalaces (les cinémas Gaumont et Pathé). Aux élections, SUD CinéSolidaires a gagné la bataille de la représentativité avec une liste intersyndicale : SUD (16,99 %) et FO (4 %). Lors de cette campagne, n'ont pas été faites de vaines promesses mais des propositions innovantes visant à protéger toutes celles et tous ceux qui subissent la crise et la précarité de plein fouet.

Taxer les bornes !

« La taxe Tobin proposait déjà la taxation des flux financiers. Étendons son principe. Dans nos salles où les machines travaillent en supprimant nos emplois, pour que les bornes et les serveurs (informatiques) ne travaillent pas au noir, invitons-les à régler leurs cotisations sociales : santé, retraite, allocation familiale, logement, chômage... et n'oublions pas le versement, proportionnellement à leur équivalent en masse salariale, aux ASC (œuvres sociales) des comités d'entreprise et à l'AFDAS pour financer les formations et les reconversions. »

Et les profits ?

Rassurez vous, ils vont bien. Le prix de votre billet de ciné n'est pas prêt de baisser malgré l'illusion promotionnelle du marketing. Il est toujours plus rentable pour un capitaliste d'investir dans un multiplexe dans un centre commercial que dans un cinéma de quartier d'art et essai ou de recherche. Alors laissons tomber les blockbusters !

SUD CinéSolidaires (www.sudcinesolidaires.org) vous souhaite une bonne séance et de bons films.

Contre-forum de la culture

Le deuxième contre-forum de la culture, dont le thème était « Quel contre-forum pour quelles politiques culturelles d'avenir ? », s'est déroulé le 21 novembre 2009. Bien qu'un peu moins fréquenté qu'en 2008, il a permis de présenter au public des communications fort intéressantes qui seront prochainement mises en ligne sur le site internet de SUD Culture Solidaires.

Nous avons l'ambition d'implanter cette manifestation au fil des ans afin de la pérenniser sur Avignon. C'est pourquoi SUD Culture Solidaires reconduira ce contre-forum en 2010 avec la volonté de l'élargir à d'autres organisations locales, nationales et européennes. Contrairement au forum officiel, qui a dépensé 2 000 000 euros (7 000 euros par invité), le nôtre a modestement coûté 1 000 euros au total, avec des intervenants de qualité et des films étonnants et intelligents !

Nous remercions chaleureusement la revue *Cassandra-Horschamp*, Utopia Avignon et tous les intervenants et bénévoles qui nous ont soutenus. Rendez-vous l'année prochaine en novembre 2010.